

Montmorin : restauration d'une caladè

Témoin du passé montmorinois, la caladè située rue de la Charrière se refait une beauté.

La rue de la Charrière d'est cette ruelle étroite jadis entièrement pavée de pierres, qui semble monter au ciel laissant sur sa droite l'horloge majestueuse marquer inlassablement les heures à l'adresse de tous les villageois.

L'association "lacs rivières et sentiers" de Gap a pris les choses en mains et a mis son savoir faire au service de la municipalité pour restaurer ce morceau du passé dans les règles de l'art.

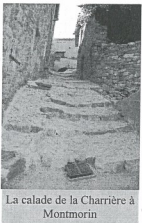
Financés à hauteur de 70 % dans le cadre de l'opération "villages perchés" inscrite au Contrat

Montagne (Pays sistoronais), ces travaux sont l'aboutissement logique d'une démarche mûrement réfléchie par la municipalité actuelle. La position des élus est très claire : "développer le tourisme : oui, mais pas à partir de rien et surtout pas n'importe comment. Les gens s'arrêteront visiter nos villages s'il y a quelque chose à y voir, sinon ils passeront leur chemin. Nous devons donc avant toute chose sauvegarder, valoriser et quand il le faut restaurer ce patrimoine bâti exceptionnel que nous ont transmis nos prédécesseurs", en gardant toujours comme objectif un développement mesuré et maîtrisé" explique Mme Aubert, Maire du village.

Ensevelie sous une couche de béton en des temps plus récents, la caladè de la Charrière aurait

pu ne jamais être révélée au grand jour. Par chance, certains indices ("éléments pierres" mon cher Watson...) n'ont pas échappé à l'œil averti de quelques fins observateurs montmorinois qui ont fini par soupçonner son existence, à juste titre.

Pavée elle était et pavée elle restera car les travaux sont réalisés dans le respect scrupuleux de normes ancestrales que l'œil du connaisseur saura d'ailleurs reconnaître!



La caladè de la Charrière à Montmorin

Étymologie :

Le mot caladè a deux origines possibles : l' : la racine "cal" qui veut dire "pierre" et que l'on retrouve dans les mots : calanque, calcaire, ou encore caillou...

2' : le verbe "calar" qui signifie descendre, tomber. Alors, qu'on la prenne dans le sens de la montée ou de la descente une caladè est toujours une ruelle étroite, pentive et entièrement pavée de pierres.

La caladè : une technique qui répondait à de multiples exigences

Avant qu'un ingénieur écossais du nom de McAdam invente en 1815 un revêtement à base de pierres concassées et de sable aggloméré, ancêtre du bitume, les calades étaient omniprésentes dans les villages du sud de la France.

En effet, cette technique plus complexe qu'elle n'y paraît répondait à de multiples exigences :

- La pauvreté des sols rendait

l'épierrage indispensable. En témoignent les "clapas", ces tas de pierres en bordure des champs, si familiers des paysages méridionaux. Or, le bon sens rural allait encore plus loin : il fallait trouver une utilité à ces pierres de seconde classe, inutilisables pour la construction. L'empierrement des sols était une façon de valoriser ces pierres de rebut indésirables dans les champs, mais qui trouvaient soudain une seconde vie dans les calades.

- La gestion des sols et de l'eau : la structure perméable de la caladè laissait le sol respirer et limitait le ruissellement car les sols caladés absorbaient une partie des eaux de pluie.
- Enfin l'empierrement des sols améliorerait le confort des piétons tout comme des animaux qui empruntaient ces voix en tirant derrière eux des charrettes à grandes roues de bois.

Caladèur (caladèur) : un métier qui n'est improvisé pas

De façon générale, calader un sol consiste à y enfoncer des pierres dans le sens de la hauteur et sur un lit de mortier sec de chaux. Le tout est ensuite arrosé pour assurer une prise homogène. Toute la difficulté réside dans l'assemblage des pierres qui doivent présenter une partie supérieure relativement plane. Contrairement au dallage qui est un sol "couché", la caladè est donc un sol dit "debout" et, comme pour un iceberg, sa partie cachée est plus importante que sa partie visible. Fortement enracinées dans le sol, ces pierres sur champs assurent la solidité de l'ouvrage.

La caladè : une technique très élaborée qui remonte à la nuit des temps

On distingue cependant plusieurs types de caladè qui répondent elles-mêmes à différentes exigences :

- La caladè rustique est réalisée sur de la terre de pose. Ce type de caladè permet une meilleure respiration du sol.
- La caladè sur mortier de chaux
- La caladè à profil en V qui permet un écoulement des eaux au centre (un peu comme une gargouille).
- La caladè à profil bombé avec écoulement des eaux latéral. Les côtés sont ainsi parfaitement adaptés au passage des charrettes.
- La caladè en pente douce respecte la pente naturelle du sol
- La caladè avec emmarchement est construite en escaliers. Les marches ne sont jamais hautes.

La caladè de la Charrière est réalisée sur mortier sec de chaux, elle présente un profil en V avec marches.

Enfin, il faut savoir que trois sortes de pierres sont utilisées pour réaliser une caladè :

- Les "conducteurs" qui permettent de délimiter le périmètre à couvrir donnant ainsi l'orientation de la caladè. Ces pierres présentent plusieurs faces planes. Elles sont mises en place au début de l'ouvrage. Leur pose doit être "harpée", c'est à dire qu'il faut alterner les grosses et les petites.



conducteurs



Pas d'âne

La caladè : une technique en voie de réhabilitation

Si de tout temps, le revêtement des sols est apparu comme porteur de civilisation, avec l'avènement du bitume à tout va, les calades sont progressivement tombées aux oubliettes.

Aujourd'hui pourtant, les pouvoirs publics sont en train de redécouvrir ses avantages en terme d'assainissement.

De plus, avec l'émergence de la notion de patrimoine, la technique de la caladè est en voie d'être réhabilitée et a de nouveau de beaux jours devant elle.

Toutes ces informations sont tirées du magnifique ouvrage : Calades - les sols de pierres en Provence aux éditions Le bec en l'air.

Pour finir : une adresse utile : l'association Alpes de Lumière (04300 Mane), fondée en 1953 par Pierre Martel, un personnage charismatique qui a motivé toute une génération de jeunes caladèurs afin que se perpétue cette technique exceptionnelle dans son efficacité comme dans son esthétique.

Les festivités de l'été 2004 dans la vallée

la fête intercommunale 6ème édition

Les membres du CACT se sont réunis une première fois au mois d'avril pour fixer les grandes lignes de ce rassemblement "oulois" qui aura lieu cette année à Bruis le dimanche 18 juillet. Il est déjà temps en effet pour les organisateurs de penser à la foule de détails qu'il va d'ici-là falloir régler afin que tout soit prêt en temps et en heure, avec l'appui des bénévoles. Des bénévoles sur qui, rappelons-le, repose toute la réussite de cette manifestation tournante sur les trois villages de la communauté de communes. Sur eux mais aussi et beaucoup sur la météo...

les bénévoles ont à nouveau fait le point le 2 juillet à l'occasion de l'Assemblée Générale du CACT.

A noter, en plus des animations habituelles (vide grenier, concours de boules, jeu du filet garni, tombola...) la présence à Bruis de la troupe « Lei Mantenaïres Chansouris » pour une prestation de danses folkloriques dans l'après-midi ainsi que du groupe Baltazar pour l'animation musicale.

Côté repas champêtre, les membres du bureau se sont mis d'accord sur un menu qui, comme les années précédentes mettra à l'honneur les produits du terroir avec quelques valeurs sûres comme le gigot d'agneau cuit au feu de bois dans le four communal de Montmorin ou encore le fromage de chèvre de la Haute Vallée de l'Oule.

Rendez-vous donc ce 18 juillet à Bruis pour la sixième édition de la fête intercommunale de la vallée de l'Oule.

Pensez à réserver vos places pour le repas
en téléphonant au 04 92 66 03 86
04 92 66 09 82
ou au 04 92 66 01 49

Les fêtes votives

Montmorin

Nous tenons cette année encore à encourager Denise Burgos à Montmorin et ses bénévoles sur qui repose la pérennisation de la fête votive du village depuis maintenant 9 ans.

Au programme :

Samedi 31 juillet :

- Concours de pétanque en doublettes formées
- Buvette, sandwiches,...
- Bal en soirée avec l'orchestre Delta
- Tombola

Dimanche 1er août :

- Concours de pétanque
- Buvette, sandwiches,...



Bruis

La fête votive de Bruis aura traditionnellement lieu les 14 et 15 août. Tous nos encouragements également à Stéphane Tenoux et son équipe.

Au programme :

Samedi 14 août

- dans l'après-midi : concours de boules, buvette,

- En soirée : bal avec l'orchestre XL

Dimanche 15 août

- repas champêtre

- après-midi : concours de boules, tombola

Assainissement

Réunion du 11 mai 2004

Le mardi 11 mai les conseillers municipaux de Bruis, Montmorin et Sainte-Marie se sont retrouvés pour faire le point sur le schéma d'Assainissement de la vallée de l'Oule. A la veille de l'échéance 2005 - date à laquelle, dans le cadre de la loi sur l'eau de 1992, toutes les municipalités seront sensées avoir mis aux normes leur système d'assainissement (collectif et autonome), les élus ont conscience que leur responsabilité dans ce domaine va être largement engagée dans les années à venir.

Un point noir : la source des Fontettes à Bruis

Les intervenants se sont plus particulièrement penchés sur le problème de la source des Fontettes. Un permis de construire est actuellement bloqué dans ce quartier car il est inconcevable que le captage de la source se trouve à l'intérieur d'un périmètre de sécurité, en aval de rejets d'eaux usées.

Monsieur Faure de la DDASS a insisté sur "la nécessité de trouver une solution le plus rapidement possible afin de préserver la ressource en eau à tout prix". Conseiller municipal à Bruis, Jean Cousin a confirmé que de tout temps cette source a posé problème. Or, aujourd'hui ce quartier est plus peuplé qu'il y a une dizaine d'années.

Cependant, même dans l'hypothèse d'une extension du réseau collectif jusqu'au château comme cela est évoqué en début de réunion, le raccordement au réseau de tout le quartier des Fontettes n'est pas à l'ordre du jour, du fait du coût prohibitif d'un mètre linéaire de canalisation. Le bureau d'étude devrait prochainement proposer une solution alternative chiffrée.

A Montmorin, afin de valuer avec précision les faiblesses d'un réseau

très ancien (1966) et vétuste, une inspection à la caméra s'avère indispensable. L'étude sera donc prochainement complétée de cette option qui devrait être financée par l'Agence de l'eau à 80 %.

Il faut savoir que pour mettre aux normes l'assainissement collectif dans les trois villages de la vallée de l'Oule, en retenant un des scénarii proposés par le bureau d'étude, l'investissement s'éleverait à 270 000 €, soit 81 000 € d'autofinancement restant à la charge des collectivités. (non compris les travaux aux Fontettes).

Au cours de la réunion, certains élus ont exprimé leurs doutes quant à la réelle nécessité de mettre en œuvre de tels travaux que la faible pollution constatée en aval de Sainte-Marie ne semble pas jus-

tifier. Mais Gérard Tenoux quant à lui a rappelé qu'en matière d'assainissement, la responsabilité des élus est engagée et que par conséquent il faudra bien se mettre en conformité avec la loi, même si cela représente des dépenses considérables qui feront inévitablement augmenter le prix de l'eau. Le chiffre de 450 € par an et par famille est lancé : c'est ce qu'il en coûterait à l'avenir au contribuable pour s'acquitter de sa facture !

Une situation qui semble bloquée car comme l'a encore rappelé Gérard Tenoux, « nombre de ces contribuables dans la vallée sont des petits retraités aux revenus mensuels plus que

limités ». Alors, comment sortir de l'impasse ?

Et si la solution pour l'eau était à chercher du côté du vent ?

Antoine Bulete, conseiller communautaire a rappelé à l'assemblée que, dans l'hypothèse où le projet éolien verrait le jour, il porterait annuellement à la CCVO la somme de 110 000 € au titre de la Taxe Professionnelle. De là à faire financer l'eau grâce au vent il n'y a qu'un pas. « La TP d'une année permettrait de réaliser les travaux d'assainissement en totalité » a constaté Monsieur Bulete.

Car si l'Agence de l'eau a financé l'étude à 60 %, il n'est pas certain qu'elle financera les travaux d'assainissement eux-mêmes dans de telles proportions, pour des raisons budgétaires évidentes. L'Agence financera en priorité les communes de plus de 200

habitants ainsi que les dossiers où des points noirs seront identifiés. Une lueur d'espoir tout de même car la proximité du plan d'eau du Pas des Ondes pourrait jouer en faveur des villages de la Haute Vallée de l'Oule puisque la qualité baignade fera certainement partie des exigences du Contrat Rivière Aygues/Eygues en cours d'élaboration. Par contre, les petites communes devraient logiquement être plus favorisées par le Conseil Général qui a vocation d'aménagement du territoire. En effet, trop de permis bloqués ne feraient qu'accroître la désertification des campagnes.

Payer l'eau grâce aux revenus
générés par le vent :
L'idée fait son chemin dans l'esprit
des élus de la Vallée de l'Oule.

Les autres dossiers de la CCVO

Conseil Communautaire du 14 avril 2004

Cotisations à divers
organismes :

Association des Maires des Hautes Alpes :

Par délibération, les conseillers communautaires ont décidé de répondre favorablement à l'appel à cotisation émanant de l'AM des Hautes Alpes. La cotisation s'élève à 380,80 € pour l'année 2003.

Parc Naturel Régional :

Par délibération, les conseillers communautaires ont décidé de répondre favorablement à l'appel à cotisation émanant de l'Association pour la création du Parc Naturel Régional des Baronnies. Cette cotisation s'élève pour l'année 2003 à 16,40 €.

Syndicat Mixte de Valdrôme :

Madame Aubert a rappelé aux conseillers présents que la commune de Montmorin cotise chaque année au stade des neiges de Valdrôme. Le montant de l'adhésion s'est élevé à 307,50 € pour les deux années 2002 et 2003. Elle a ensuite soumis à la réflexion des conseillers la possibilité que cette somme soit prise en charge par la CCVO. Les conseillers ont délibéré et décidé

que la CCVO rembourserait cette somme à la commune de Montmorin au titre de la compétence : "développement économique, promotion et développement touristique".

Ecole de Montmorin :



Les dépenses générées par le fonctionnement de l'école s'élèvent à 3000 € pour les deux années scolaires : 2001/2002 et 2002/2003.

Le maintien d'une école ouverte dans la vallée faisant partie des priorités de la communauté des communes, les conseillers donnent leur accord pour que cette somme soit prise en charge par la CCVO.

Conseil communautaire du 8 juin 2004

Contrat de Monsieur Grilly

Le contrat de Monsieur Grilly arrivant à son terme le 27 juillet 2004, les conseillers se sont, à

l'unanimité prononcé pour son renouvellement. Monsieur Grilly sera donc recruté à nouveau en CDD, à raison de 17 h 30 par semaine, pour un salaire basé sur l'Indice Brut 245 et l'Indice Majoré 262 et pour effectuer toujours les mêmes tâches, à savoir : la surveillance de la cantine scolaire, l'entretien de l'école et des locaux publics de Montmorin, Bruis et Sainte-Marie. Par ailleurs, les conseillers décident que la CCVO prenne en charge la part du coût salarial de Monsieur Grilly consacrée exclusivement au fonctionnement de l'école, les autres heures étant facturées aux communes respectives.

OPAH

Le Président porte à la connaissance des conseillers les termes de la convention ayant pour objet la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale dans le cadre du Contrat Montagne. Cette convention précise que la CCVO est coordinatrice de cette mission mais a délégué le suivi de ce dossier à une technicienne dans ce domaine. A ce titre, la CCVO devra indemniser la CCS au prorata du temps de travail effectué, selon un coût journalier de 218,50 €, auquel seront appliqués les deux ratios : potentiel fiscal et nombre d'habitants sur le territoire de la CCVO.

Les conseillers délibèrent et autorisent le Président à signer la dite convention.

Bibliothèque

Avis aux lecteurs :

Les travaux de la future maison de la vallée ont commencé dans le bâtiment communal de Bruis :

Les livres étant entreposés dans des cartons, la bibliothèque restera fermée au public pendant toute la durée des travaux.

Nous vous remercions pour votre compréhension

5 juin : fête des écoles à Ribeyret

Il faisait beau le samedi 5 juin 2004 à Ribeyret où s'est déroulée la fête de fin d'année du regroupement pédagogique de Montmorin, l'Épine et Ribeyret.

Chaque année nous changeons de commune. L'année prochaine ce sera à Montmorin.

Notre journée a commencé par un spectacle qu'ont présenté les élèves de Montmorin sur le thème du "marché des légumes" et du "tribunal des choses". Toute l'assemblée a apprécié cette représentation jouée par les enfants.

L'apéritif qui a suivi était offert par la mairie de Ribeyret que nous remercions.

Parents et enfants ont pu déguster tartes, salades, saucisses et merguez - frites à l'ombre des

arbres et dans la cour de l'école.

A 15 h, les enfants ont pu commencer leur joyeux vas et viens autour des stands. Les habituels étaient au rendez-vous : le maquillage, le barbier, la pêche à la ligne mais aussi des nouveaux : le lapin et le stand de celui qui fait la plus belle ou la plus laide grimace.

Les gagnants ont été récompensés.

Nous avons passé une agréable journée et vous disons à l'année prochaine à Montmorin pour la prochaine fête des écoles.

A noter : l'année scolaire s'est terminée le 2 juillet.

La rentrée aura lieu le 24 août 2004.

La semaine de 4 jours est reconduite.

Isabelle Tenoux

Disparition : Félix reste introuvable

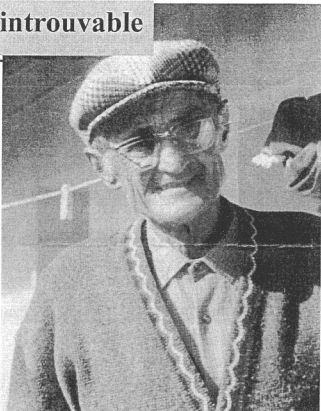
Au moment où nous clôturons ce journal, nous sommes hélas toujours sans nouvelles de Félix Ivol de Montmorin.

Agé de 84 ans, Félix a été vu pour la dernière fois le vendredi 11 juin à l'hôpital rural de Laragne où il séjournait.

Depuis, d'importantes recherches menées par la gendarmerie ainsi que par ses proches (famille Girousse de Montmorin aidées de ses amis) n'ont pas permis de le localiser.

Très peinés par cette disparition, les habitants de la vallée ont longtemps espéré un heureux dénouement. Mais aujourd'hui, il faut hélas se rendre à l'évidence : les chances de le retrouver sain et sauf sont quasiment nulles.

Il nous reste de lui son plus beau sourire.



Carnet bleu

Un petit Florian Corréard est né le 29 octobre 2003 à Saint Martin d'Hère dans l'Isère. C'est un joli poupon qui pesait à la naissance 3,130 kg pour 50 cm.

Toutes nos félicitations à ses heureux parents : Christine et Frédéric Corréard et ses grand-parents : Berthe et Aimé Corréard de Montmorin.

Vos petites annonces

- Vend C 15 Citroën 5 CV essence, année 89. Embrayage H.S. (pour pièces ?)
- Vends Fourgon Ford 10 CV Diesel année 91
- Vends Mercedes 190 essence 10 CV. Boîte automatique. Année 88.

Tél : 04 92 66 04 54 ou 04 92 66 08 19

- Cherche mobilette d'occasion, avec démarrage au kick

Tél : 04 92 66 09 26

...éoliennes...éoliennes...

Conseil communautaire du 14 mai 2004

- Déposer le permis de construire
- Lancer l'enquête publique
- Construire le site
- L'exploiter

Le Président a fait le point sur l'état d'avancement du dossier :

Au risque de se répéter, il nous paraît utile de rappeler ici le cheminement la démarche au cours des derniers mois :

La CCVO avait signé un protocole de co développement avec la CNR pour la réalisation des études de faisabilité.

Ce protocole est arrivé à son terme à la fin du mois de mars 2004.

A ce stade, la loi impose à la CCVO de mettre en place une Délégation de Service Public (DSP).

Qu'est-ce qu'une DSP ? (voir aussi éditorial)

Un terme peu connu du grand public qui désigne tout simplement une procédure administrative grâce à laquelle la CCVO va décider avec qui (quel partenaire) et comment va se poursuivre le projet.

Lorsque ce choix sera fait (dans quelques mois) la partenaire choisi devra terminer les études et le cas échéant, si celles-ci sont concluantes, développer le projet, c'est à dire :

- Assurer auprès de la population, la communication relative aux aspects techniques du projet

La mise en place de la DSP doit être confiée à un professionnel.

A cette fin, les conseillers ont procédé à l'examen de plusieurs devis et ont décidé de retenir la proposition de la société Valtéris.

Le coût total de l'opération s'élève à 12 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Région : 40 %, soit : 4 800 €,
Département : 40 %, soit 4 800 €
CCVO : 20 %, soit 2 400 €.

Foncier :

Le Président a rappelé que, comme convenu, dans l'hypothèse où le projet éolien verrait le jour, celui-ci se développerait exclusivement sur des terrains de propriété publique. Dans ce contexte, la SAFER a été mandatée pour recueillir les promesses d'échange ou de vente auprès des particuliers. A ce jour, il s'avère que la CCVO doit procéder à l'achat de 4 parcelles :

- La parcelle n° B 300 de Mme Paulette Reynaud
- La parcelle n° B 74 de M. Serge Sauva
- La parcelle n° B 64 de M. Paul Bombard
- La parcelle n° B 61 -62 de

Mme Isabelle Sauvan, le tout pour la somme globale de 1 690 €.

Les conseillers se sont déclarés favorables à l'achat de ces terrains.

Nous vous conseillons vivement de continuer à interroger les élus sur le projet (ou à vous rendre à la permanence du lundi après-midi, sur rendez-vous de préférence), sachant que, certaines études n'étant pas encore terminées nous n'avons pas encore connaissance de tous les paramètres techniques du site envisagé.

Site Internet

Dans le cadre du dossier éolien, la CCVO souhaite faire réaliser un site Internet. Dans cette optique, plusieurs devis ont été demandés à différents prestataires. Les conseillers décident de retenir la proposition de Monsieur Michel Géa qui semble offrir le meilleurs rapport qualité prix.

Le plan de financement est le suivant :

Coût total de l'opération :
3 889,90 € HT
Subvention ADEME : 15 %, soit : 583,48 €
Subvention Europe : 50 %, soit : 1944,95 €
Subvention Région : 15 %, soit : 583,48 €
Autofinancement CCVO : 20 %, soit : 777,99 €

L'édito (suite)

Prochainement donc, la communauté de communes fera connaître par voie de presse :

- sa volonté de choisir un partenaire pour poursuivre le projet,

- ses exigences.

Tous les professionnels de l'éolien qui seront intéressés examineront dans le détail les études qui ont été réalisées sur le site du col de Bruis. Suite à quoi, chacun d'entre eux fera sa proposition en présentant sa candidature.

Ensuite les élus choisiront le délégataire qui lui semblera le plus compétent pour développer le projet, c'est à dire celui qui se pliera au mieux à ces exigences, dans le respect de l'identité de notre vallée.

Il faut savoir qu'une DSP présente de nombreux avantages

pour nous, collectivité :

- Pendant la phase de négociation, la CCVC sera totalement libre de son choix et dorénavant et déjà, la CCVC imposera au nouveau partenaire (si le projet voit le jour), d'opter pour des machines de nouvelle génération pour une émergence sonore très moindre. A en croire différents articles de presse le bruit est très variable d'un site à l'autre. Pour les uns on entend les éoliennes à 5 km, pour les autres on ne les entend plus à 400 m... La meilleure façon de se faire une idée objective est encore de visiter plusieurs sites avec différentes marques d'éoliennes.

- les dossiers de candidature doivent permettre d'apprécier les garanties professionnelles et financières du futur délégataire pour que soient assurées

la qualité et la durée dans le temps du site.

- Les risques financiers et techniques seront transférés à la société qui sera choisie,

- La CCVC aura pourtant un important pouvoir de contrôle et de surveillance sur le délégataire : par exemple, des rapports annuels retraçant la totalité des opérations devant être fournis.

Pour finir et pour répondre à la demande de certains d'entre vous, vous trouverez également ci-dessous un tableau récapitulatif des moyennes des vitesses de vent enregistrées mois par mois sur le mât de mesure implanté au col de Bruis, avant et après son déplacement.

Gérard Fenoux

Position n°1 du mât de mesure

Période de mesure du 27/09/02 au 13/05/03 :

Les mesures n'ont été effectivement réalisées que sur 7 mois pendant cette période.

La vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure est de 7,04 m par seconde, (à 40 m du sol).

La vitesse moyenne de vent estimée sur une année est de 7,3 m par seconde (à 40 m du sol).

Position n°2 du mât de mesure

Période de mesure du 06/11/03 au 13/11/03 :

Vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure : 5,27 m/s à 40 m

Période de mesure du 13/11/03 au 08/12/03 :

Vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure : 7,51 m/s à 40 m

Période de mesure du 08/12/03 au 19/01/04 :

Vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure : 6,95 m/s à 40 m

Période de mesure du 19/01/04 au 21/03/04 :

Vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure : 6,52 m/s à 40 m

Période de mesure du 21/03/04 au 06/05/04 :

Vitesse moyenne de vent observée sur la période de mesure : 6,65 m/s à 40 m

(Il s'agit là de données brutes avant corrélation avec les stations météo de référence)

Décès

François Meli

Arrivé au terme d'une longue maladie contre laquelle il a lutté dignement pendant de trop longs mois, François Meli est décédé le 28 avril dernier à son domicile de Sainte-Marie alors qu'il allait avoir à peine 49 ans.

Même si son état de santé s'était dégradé ces derniers temps au point que les habitants de la vallée s'étaient peu à peu préparés à cette issue, sa disparition est ressentie ici comme une terrible injustice.

Sicilien par ses origines, courageux et travailleur, François venait en effet tout juste de terminer la construction de sa maison à Sainte-Marie au quartier de la Frache où toute la famille était enfin installée depuis quelques semaines seulement. Alors évidemment c'est la consternation : pourquoi maintenant ?

Arrivé dans la vallée de l'Oule en 1999, François avait immédiatement trouvé du travail chez un maçon de la Motte Chalancon. D'un tempérament fonceur, quelques temps après il crée une petite entreprise multiservice de proximité et nul doute qu'il ne se serait peut-être pas arrêté là si la vie n'en avait décidé autrement.



On se souvient aussi de sa forte implication en tant que bénévole à l'occasion de la virade de l'espoir, une manifestation qui avait été organisée à Bruis en septembre 2002 pour lutter contre la mucoviscidose. François s'y était donné sans compter, avec, il faut le souligner, générosité et discrétion à la fois. Beaucoup l'ignorent sans doute et pourtant François avait également travaillé bénévolement pour la Congrégation Saint Jean de Montmorin, communauté religieuse alors dirigée par le Père Stéphane Marie.

Ses obsèques ont eu lieu le 30 avril dernier. Après la cérémonie de crémation qui s'est déroulée à Manosque, ses cendres ont été ramenées à Sainte-Marie. Un office a également été célébré dans la petite église du village.

Nos pensées se tournent aujourd'hui vers ses proches : sa femme Claudine, Sandrine, Séverine, Rose et Arsene ainsi que toute sa famille.

Josette Pieri

Madame Josette Pieri, née Pascal, épouse de Jean Pieri (en résidence secondaire à Sainte-Marie) est décédée le 17 avril 2004, à l'âge de 70 ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le lundi 19 avril 2004 à 14 h en l'église de Saint Just d'Ardèche, suivies de l'incinération.

A toute sa famille nous présentons également nos très sincères condoléances.

Les mots fléchés (solution dans le prochain numéro)

| | | | |
|---|------------------------------------|--------------------------------------|--|
| CELEBRE A POSTERIEUR PLANTE BENEFICIAIRE | ARRIVE CAU EN TIERE BOUTE | ROMANETS ACTEUR FRANCAIS | COISE DE JEU REGION DE FRANCAIS REFUS |
| AME COMME LA ROSE | | DOUNE LA FEVRE DETOURNEE | |
| SANT NORMAND PRELIEVEMENT | ACCEPTABLE TAN | TRANS PORTS | |
| DIRECTION | | PERSONNEL RENDRE DANS | |
| ORSEUX | ILE DE FRANCE | AUPRES RECONNE DEVAL- TIENT | TABIE |
| TIRE OTTOMAN | | NO DESPONS | |
| OSTANCIER | FUTUR POUL ANNE | | |
| FACONTE SUIVRE | | LENTILLE | |
| | POBRE STONOR | | |

Solution du n° 35

| | | | |
|---|---|---|---|
| V | A | M | P |
| T | R | O | P |
| A | M | A | S |
| A | B | L | E |
| B | I | E | L |
| U | S | U | E |
| E | N | P | R |
| A | M | I | T |
| E | N | E | R |
| T | S | E | R |

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA
VALLÉE DE L'OULE**

Le village
05150 BRUUIS
Tel: 04-92-66-04-39
04-92-66-04-21
Email: covo@free.fr

Nos heures d'ouvertures :
Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et
vendredis : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Bibliothèque :
Le lundi, mardi et jeudi :
de 14 h à 17 h
et le Mercredi : de 10 h à 12 h
Tél : 04 92 66 04 39

Dépôt légal : 98009
Imprimé Par Nos Soins
Rédactrice : Cathy Lombard

BULLETIN D'ABONNEMENT

Mme, Mlle, M.
NOM :
Prénom :
Adresse :

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin
d'information "Au fil de l'Oule".

Montant : 15.26 € (soit 100 frs)
chèque établi à l'ordre de : "Trésor Public",
à adresser à : CCVO 05150 BRUUIS
Signature :

Année 2004 - Numéro 36

Mal - Juin



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Au Fil de l'Oule...

Exemplaire CCVO -

L'édito

En tant que Président de la CCVO, et au hasard des conversations, je suis bien entendu très souvent sollicité pour répondre à une question. Une question qui revient sans cesse dans les conversations : « où en est le projet éolien ? »

Je profite donc de cet éditorial pour vous apporter quelques éléments de réponse qui me paraissent essentiels :

Aujourd'hui, le projet d'étude est entré dans une nouvelle phase : la Délégation de Service Public.

J'espère ici parvenir en quelques lignes à vous expliquer le plus clairement possible ce que cela signifie et pourquoi cette procédure est très importante à ce

stade du dossier :

La DSP est une procédure administrative très particulière qui va permettre à la CCVO de choisir, en toute liberté, un partenaire pour développer le projet éolien. Car, comme vous vous en doutez certainement, la Communauté de communes n'a pas les moyens de construire un site éolien, cela va de soi. Nous n'avons d'ailleurs jamais envisagé d'endetter les générations futures mais bien au contraire de leur donner les moyens financiers de mettre en place des projets qui amélioreront notre vie quotidienne et la leur sans que pour autant cela implique d'augmenter les impôts.

La CCVO peut par

contre charger une entreprise, le délégataire, de construire le site pour son compte. Et dans ce cas, le gain pour la collectivité se situe à d'autres niveaux. Notamment et au minimum, l'encaissement de la Taxe Professionnelle que ce partenaire devra chaque année payer à la CCVO, soit la somme de 110 000 € par an, c'est-à-dire environ 720 000 Frs nouveaux (ou encore 72 millions de nos anciens francs). A titre de comparaison, c'est donc 88 fois plus que l'actuelle Taxe Professionnelle perçue par la CCVO, et qui n'est que de 1 262 € par an, (8 278 Frs ou 827 800 anciens francs) qui rentrent dans le budget global de la CCVO.

Sommaire :

- P. 1 à 2 : Editorial
- P. 3 : éolien : encore une étape
- P. 4 : la CCVO en marche
- P. 5 : le schéma d'assainissement
- P. 6 à 7 : restauration d'une calade à Montmorin
- P. 8 : cet été dans la vallée
- P. 9 : la fête des écoles à Ribeyret
- P. 10 à 11 : des nouvelles de la vallée
- P. 12 : mots croisés